

de confirmer ou de nier la présence d'armes nucléaires à bord de leurs navires. Il est donc difficile de savoir dans quelle mesure les souhaits des États non dotés d'armes nucléaires sont respectés à cet égard. Pareille ambiguïté ne serait plus acceptable advenant qu'un accord sanctionne officiellement la création d'une zone dénucléarisée, accord en vertu duquel les EDAN seraient mutuellement liés par des assurances négatives, si pareil accord interdisait le passage des navires et des avions porteurs d'engins nucléaires et leur venue dans les ports de la zone (comme l'ont déjà exigé, par exemple, l'Union soviétique et certains autres partisans de l'établissement de la zone). Il serait très difficile, sinon impossible, de vérifier l'observance de l'accord sans la coopération de l'État dont le navire ou l'aéronef porterait les couleurs, étant donné l'omniprésence des vecteurs polyvalents et bifonctionnels dans les forces armées des EDAN. Enfin, il est fort douteux que les EDAN occidentaux modifient leurs politiques traditionnelles pour respecter le caractère d'une zone dénucléarisée quelconque, voir des zones dénucléarisées en général.

Vérifier que les mesures collatérales appliquées aux secteurs internationaux ou aux territoires nationaux d'États extérieurs à la zone sont respectées, conformément au concept des « zones mi-toyennes », présenterait des difficultés comparables, sinon plus grandes encore. Les Soviétiques n'ont pas précisé clairement s'ils autoriseraient l'inspection d'activités et d'installations sur leur propre territoire, dans le cadre d'un accord qui créerait une zone dénucléarisée nordique.<sup>56</sup>

Comme pour les assurances négatives, les États nordiques craignent que des puissances extérieures se servent des modalités relatives à la vérification, aux termes du traité, afin de s'ingérer dans leurs affaires. Cependant, l'Union soviétique a déclaré récemment qu'elle ne prévoit pas devoir aller faire des inspections dans les

---

56. Voir, par exemple, Michael Kjaergard, "A Nuclear-Free Zone Is a Step on the Road Toward a Nuclear-Free World", *Aktuelt* de Copenhague, 29 mars 1986, p. 12, dans : *FBIS-SU*, 10 avril 1986, p. AA14 ; et Youri Komissarov, "Two Approaches to Security Problems in Northern Europe", *Mirovaya Ekonomika i Mezhdunarodnyye Otnosheniya* n° 7, juillet 1986, dans : *FBIS Worldwide Report—Arms Control*, p. 22.